

# CONVENTION COLLECTIVE

## LES PROCHAINES ÉTAPE À VENIR...



Il est important de prendre note que nous ne sommes pas en mesure de vous confirmer les délais et les dates des prochaines étapes à venir. Cependant, lorsqu'elles seront connues, elles seront déposées sur notre site internet APTS CCSMTL. Nous vous invitons à le visiter sur une base régulière.

### ÉTAPE 1 Étude et analyse des textes reçus par la partie patronale



**Mise à jour :** L'analyse et l'étude de vingt articles ont été complétés à ce jour.

Votre équipe de négociation poursuit activement ses efforts pour parachever la nouvelle convention collective. Elle tient des rencontres soutenues avec la partie patronale afin de corriger les erreurs dans les textes proposés et d'améliorer les nouvelles modalités d'application.

Une signature est envisageable vers la fin mai, un échéancier normal pour ce genre de travaux. Le versement des sommes rétroactives pour les augmentations de salaire devrait ensuite avoir lieu dans les 90 jours.

### ÉTAPE 2 Signature de la convention collective

### ÉTAPE 3 Entrée en vigueur de la convention collective

### ÉTAPE 4 Ajustement des échelles salariales

### ÉTAPE 5 Rétroactivités salariales (soit au premier avril 2023)

### ÉTAPE 6 Actualisation et mise en place des éléments nouveaux à la convention (primes, ordre professionnel, etc.)

### ÉTAPE 7 Début des négociations avec l'employeur CCSMTL en lien avec les arrangements locaux prévus à la convention collective